



PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 11/06/2021
Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol

L'an deux mille vingt un, le vendredi onze juin à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol, sous la présidence de Monsieur Denis CHAPOUL, Maire de Saint-Mayme-de-Péreyrol, dûment convoqués le vendredi quatre juin deux mille vingt un.

Nombre de délégués : 11

Nombre de présents : 6

Nombre de votants: 8 dont 2 pouvoirs

Présents : 6

Denis CHAPOUL, Daniel COLASSIN, Mélanie DUPUTEL, Valérie BEN SUSSAN, Julien MAZIERE, Jade RIBEIREIX

Absents excusés : 5

Cybillé FLEURY, Franck LAUD, Cyril RIGAUDIE, Sandrine CHAUSSAT, Adeline RAYNAUD

Procurations : 2

Madame Sandrine CHAUSSAT à donnée pouvoir à Madame Jade RIBEIREIX

Madame Adeline RAYNAUD à donnée pouvoir à Madame Mélanie DUPUTEL

Madame Mélanie DUPUTEL est désignée secrétaire de séance.

Demande d'adhésion à la SPLA (Point délibérant)

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis Chapoul

Intervenants:

Monsieur Jean-François PINSON, Président de la SPLA

Monsieur Dominique MATHIO, Géomètre Expert, Cabinet ALTEO

Pour rappel, le terrain Barse situé aux Bricas fait l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) dans le PLUI qui impose la construction de 3 maisons minimum. Ces parcelles d'une contenance de 10000m² dont 8000 constructibles sont mises à prix à 50000€. Les propriétaires ne sont pas en mesure de viabiliser le terrain, condition indispensable à la vente sous forme de lots. Les acquéreurs qui se présentent sont intéressés pour acheter la totalité et ne faire qu'une habitation, ce qui ne répond pas à l'orientation proposée dans le cadre du PLUI ni à la volonté de la commune de dynamiser le tissu démographique.

La SPLA Isle Manoire (Société Publique Locale d'Aménagement) représentée par son président Monsieur PINSON, a pour vocation d'accompagner les communes membres dans les projets d'aménagement de lotissements. La SPLA achète alors les terrains, les viabilise et s'occupe de revendre ensuite les lots. En cas de bénéfices, la commune et la SPLA se partagent l'excédent, dans le cas contraire, la commune supporte le déficit.

L'intervention de la SPLA semble constituer la meilleure option dont nous disposons pour pouvoir faire aboutir cette OAP dans des conditions optimum pour tout le monde et permettre de proposer au moins 4 terrains correctement viabilisés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de demander l'adhésion de la commune à la SPLA afin de pouvoir être accompagnée dans ce projet.

Observations lors de la réunion :

Monsieur PINSON présente la SPLA et ainsi que des exemples de réalisation de lotissements, des estimations financières et divers documents administratifs.

Il précise qu'après avoir délibéré pour adhérer à la SPLA, la commune devra signer une convention avec la SPLA pour définir les droits et obligations des parties.

Afin de financer le projet de St Mayme, la SPLA prévoit de contracter un prêt avec le Crédit Agricole de 24 mois avec un différé d'amortissement de 23 mois, et à un taux de 1.90%. La commune devra s'acquitter des intérêts avec la prise en charge d'une mensualité de 81,12€ et des frais de dossiers.

Monsieur MATHIO présente ensuite 4 esquisses de projets d'aménagement du lotissement présentant 5 lots. La municipalité devra se positionner très prochainement sur l'une des 4 propositions afin que le géomètre puisse poursuivre son étude et notamment affiner les coûts de réalisation et de travaux.

A l'issue de ces présentations et après délibération, le conseil décide:

- d'accepter de confier le projet de réalisation du lotissement des Bricas à la Société Publique Locale d'Aménagement Isle Manoire,
- d'autoriser M. le Maire à faire la demande d'adhésion de la commune de St Mayme de Pereyrol à la SPLA,
- d'acquérir dix actions de la SPLA Isle Manoire à 100€ l'action,
- d'accepter de prendre en charge l'éventuel déficit du lotissement, et la répartition à hauteur de 50% au profit de la SPLA et 50% au profit de la commune en cas de profit,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la SPLA et tous les documents relatifs à cette affaire.

Adhésion au projet Trame noire - SDE24 (Point délibérant)

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis Chapoul

Le Grand Périgueux s'est doté d'un PLUI et s'est engagé dans un Plan Climat Air Energie, montrant ainsi une volonté de s'engager dans la transition écologique.

Parmi les enjeux de cette transition, il est nécessaire de lutter contre la pollution lumineuse.

L'éclairage extérieur, public et privé, impacte la biodiversité en ce qu'il peut représenter un obstacle fragmentant les espaces naturels.

Des solutions existent, telles que les trames noires, qui permettent d'assurer la continuité écologique, à l'instar des trames vertes et bleues.

Le SDE24 propose aux communes d'adhérer au projet "Trame Noire", étude menée à l'échelle du Grand Périgueux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de s'engager dans ce projet collectif, mené à l'échelle du Grand Périgueux, afin de mener une réflexion sur la mise en oeuvre des trames noires pour lutter contre la pollution lumineuse,
- d'autoriser les études nécessaires à la définition de trames noires,
- de notifier au Grand Périgueux, par cette délibération, l'adhésion de la commune à ce programme avec le SDE24.

Encaissement d'un chèque Orange (Point délibérant)

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour permettre l'encaissement d'un chèque ORANGE GP HOME RBT à Paris d'un montant de 84.83€ daté du 14 avril 2021 correspondant à un remboursement de factures suite à la résiliation de la ligne fax (05.53.08.28.45).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable concernant l'encaissement de ce chèque de 84.83€ et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Maintien des bureaux de poste (Point délibérant)

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

L'Union des Maires attire l'attention sur les réductions de plus en plus nombreuses des horaires de certains bureaux de poste, voire de leur fermeture. Pour réduire les couts, La Poste souhaite transformer certains bureaux de poste en Agence Postale Communale.

L'UDM sollicite les Conseils Municipaux afin d'opérer un moratoire sur plusieurs années sur la transformation des bureaux de poste afin de permettre de maintenir un service qui réponde aux besoins et attentes des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande:

- à la Direction régionale de la Poste de garantir le maintien des activités des bureaux de Poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne,
- de ne pas s'appuyer dans son analyse sur des baisses de fréquentation des bureaux concernés qui découlent d'une part de la décision unilatérale de la Poste de réduire les horaires sur des créneaux stratégiques et d'autre part de la situation particulière de l'année 2020,
- et de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste.

Convention d'adésion au service commun d'instruction en urbanisme (Point délibérant)

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

La convention a pour objet de définir les modalités de travail en commun avec le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes, et le service instructeur du Grand Périgueux, placé sous la responsabilité de son Président, dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Référent Feux de forêt (Point délibérant)

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Dans le cadre du Syndicat Mixte Ouvert DFCI 24, il est demandé de désigner des bénévoles référents qui connaissent le terrain en cas d'incendie. Ces bénévoles ont pour mission d'informer et de sensibiliser la population et le grand public sur le risque de feux de forêt, et de venir en aide et en appui aux pompiers si nécessaire. Pour autant, en aucun cas ces bénévoles ne participent de manière directe à la lutte active.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne comme référent Cyril RIGAUDIE.

Débat sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le restaurant (Point délibérant)

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

En vue des travaux à réaliser sur le restaurant, il convient de débattre sur le choix ou non d'un maître d'oeuvre.

Un maître d'oeuvre a pour mission de mener à bien la réalisation de travaux qui lui ont été confiés par un maître d'ouvrage (la commune). Il définit le budget à prévoir en fonction des souhaits du maître d'ouvrage, conçoit les plans, assiste le maître d'ouvrage dans le choix des entreprises et coordonne les intervenants. Il assiste le maître d'ouvrage de la conception jusqu'à la réception. Pour ses missions, il perçoit des honoraires spécifiés dans un contrat (convention de maîtrise d'oeuvre) signé avec le maître d'ouvrage.

Dans le cas du restaurant, la commune peut faire le choix de se passer d'un maître d'oeuvre et assumer toutes les missions du maître d'oeuvre. Elle peut également décider de prendre un maître d'oeuvre en lançant un marché de maîtrise d'oeuvre.

L'ATD propose une assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le choix d'un maître d'oeuvre. Dans ce cas, l'ATD assiste la commune dans le cadre d'une convention dans toute la procédure de marché public visant à retenir un maître d'oeuvre. Le cout de la prestation ATD est estimé à 1500€, auxquels il faudra ajouter les honoraires du maître d'oeuvre retenu.

Daniel COLASSIN exprime ses craintes quant au cout que représente une AMO et une maîtrise d'oeuvre. Il insiste également sur l'urgence de pouvoir occuper la partie basse du local afin de ne pas perdre les subventions obtenues dans le cadre du budget participatif.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le fait de solliciter l'ATD pour une AMO pour les travaux du restaurant, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Organisation des élections du 20 juin

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire présente le planning et précise que les élections auront lieu dans la salle de réunion de la mairie pour le scrutin cantonal, et dans la salle des fêtes pour le scrutin régional.

Monsieur le Maire adressera un rappel aux assesseurs sur la nécessité de présenter un test Covid négatif.

A noter que la Préfecture demande à ce que la commune fasse un test sur Eirel les 15 et 17 juin prochain pour s'assurer de la bonne transmission des résultats.

Questions et informations Diverses

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Dossiers Notaire:

La signature pour le terrain Laparre est prévue le 6 juillet

Concernant les terrains des poubelles, le notaire attend le document d'arpentage du géomètre pour rédiger les actes. Nous allons donc relancer monsieur Kersual.

Assainissement:

Les appels d'offres sont en cours au niveau du Grand Périgueux. Monsieur le Maire a demandé à ce que les travaux débutent après la foire à la citrouille. Il a également demandé l'assistance de l'ATD au niveau des aménagements de la place après travaux d'assainissement. Un paysagiste et un spécialiste des réseaux d'eau viendront prochainement sur la commune.

Proposition de cours informatique - La CLE

L'Espace de Vie Sociale La CLE propose de créer un partenariat avec la commune pour tenir une permanence 1 fois par mois pour aider les personnes dans leurs démarches administratives, initiation à l'informatique ou perfectionnement. Le Comité des fêtes a pris contact avec la CLE à ce sujet pour leur dire qu'ils sont intéressés par un partenariat.

Groupements de commandes Grand Périgueux:

Le Grand Périgueux invite les Conseil Municipaux à réfléchir à leurs besoins en terme de groupements de commandes qui pourraient être portés à l'échelle intercommunale.

A titre d'exemple, il existe déjà des groupements sur le contrôle des bâtiments publics, le contrôle des extincteurs, l'entretien des espaces verts, les prestations de nettoyage des bâtiments...

Une réunion à ce sujet aura lieu le mardi 29 juin à Cendrieux (10h-12h). Daniel COLASSIN assistera à cette réunion.

Cimetière:

Le courrier pour le déplacement de la cavurne BEN n'a pas encore été envoyé. Monsieur le Maire doit contact Eric BEN à ce sujet. Daniel COLASSIN pourra ensuite relancer M. VIRGO pour commencer les travaux de relevage. Il signale que le cantonnier démontera le grillage à partir du 15 juin.

Poubelles:

Daniel COLASSIN demande s'il serait possible d'avoir plusieurs cartes d'ouverture des bornes pour la Mairie. Monsieur le Maire précise qu'une carte a été demandée pour la mairie. Il faudra prévoir de faire passer le cantonnier régulièrement pour vérifier la propreté des lieux.

La séance est levée à 21:30

Le Maire
Monsieur Denis CHAPOUL

1er adjointe
Madame Mélanie DUPUTEL

Conseiller municipal
Monsieur Daniel COLASSIN

Conseillère municipale
Madame Jade RIBEIREIX

Conseillère municipale
Madame Valérie BEN SUSSAN

Conseiller municipal
Monsieur Julien MAZIERE